



Décrypter l'actualité juridique, fiscale et comptable des Offices de tourisme

Programme de formation

Actions de formation collectives

Le 20/02/2026

Formation « Décrypter l'actualité juridique, fiscale et comptable des Offices de tourisme »

Proposition de formation

Présentation du contexte de la formation

Les Offices de tourisme sont confrontés à de fréquentes évolutions réglementaires nécessitant une mise à jour régulière des connaissances du cadre juridique, comptable et fiscal.

La présente formation vise d'une part à présenter les évolutions récentes du cadre juridique (CGCT, Code de tourisme, Loi de Finances, PLFSS) et, d'autre part, à rappeler les évolutions intervenues lors des dernières années.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les participants sont en capacité :

- ☐ Définir le cadre réglementaire général de la compétence tourisme et ses dernières évolutions
- ☐ Maîtriser le cadre fiscal de l'Office de tourisme, sur ses différentes formes juridiques
- ☐ Identifier les évolutions comptables récentes impactant les Offices de tourisme
- ☐ Maîtriser les nouvelles actualités juridiques applicables aux OT : marchés publics, taxe de séjour, numéro d'enregistrement, hébergements touristiques

Proposition de programme de formation

I. Le cadre réglementaire de la compétence tourisme et ses dernières évolutions

- La loi Engagement et proximité : quels impacts pour les Offices de tourisme ?
- La loi 3DS et ses impacts pour les communes membres de communauté urbaine ou de métropole

II. La fiscalité des Offices de Tourisme

- Introduction : présentation du cadre général de la fiscalité des Offices de tourisme sur les différentes formes juridiques :
 - Association
 - Epic
 - SPL
 - Autres formes juridiques
- Les obligations fiscales des OT selon leur forme juridique :
 - Au regard de la TVA
 - Au regard de l'impôt sur les sociétés
- La taxe sur les salaires
- Le dispositif de mécénat : application aux OT
- Le régime fiscal des loueurs en meublés les évolutions loi Le Meur et les évolutions 2026

III. Les évolutions de la réglementation comptable des Offices de tourisme

- Le nouveau formalisme des comptes annuels
- Le nouveau traitement des subventions d'investissement
- Le nouveau traitement des contributions bénévoles en nature
- La réforme des transferts de charges
- Les évolutions de l'instruction M4 (Epic)

IV. Les nouvelles obligations juridiques des Offices de tourisme

- Le champ d'application du Code de la commande publique pour les OT
- Les possibilités de bénéficier d'une TVA à taux réduit sur les publications
- La généralisation du numéro d'enregistrement
- Actualités diverses : Destination Excellence, accessibilité
- La réforme de la taxe de séjour :
 - Champ d'application de la taxe de séjour
 - Les évolutions tarifaires 2026 et la taxation des hébergements non classés
 - La collecte de la taxe par les plateformes
 - Les modalités de taxation d'office

Durée de la formation et modalités d'animation de la formation

- 7 heures :
 - 2 demi-journées de 3h30
- Dates :
 - 10/11/2026 : 9h-12h30
 - 17/11/2026 : 9h-12h30
- Mode d'animation : en distanciel
- Plateforme utilisée : Zoom
- Horaires : 9h – 12h30

Modalités d'animation de la formation

- Mode d'animation : en distanciel
- Plateforme utilisée habituellement : Zoom ou Teams

Méthodes et moyens pédagogiques utilisés

- ☐ Alternance d'apports juridiques et d'exemples appliqués au contexte des Offices de tourisme
- ☐ Diffusion et remise d'un support powerpoint commenté
- ☐ Travail sur les sources juridiques récentes
- ☐ Le découpage (déroulé) détaillé de la formation est présenté en Annexe 1, avec le détail des méthodes et moyens pédagogiques mis en œuvre

Outils et supports remis aux stagiaires

- ☒ Support complet de formation
- ☒ Sources juridiques (CGCT, Code de tourisme, Guide DGE)

VIII. Modalités d'évaluation de la formation

- ☒ L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée au moyen de trois QCM en cours de formation.
- ☒ L'outil de QCM utilisé est Kahoot.
- ☒ Une synthèse des évaluations est remise à la Mascot Bourgogne.

Moyens matériels prévus

- ☒ Plateforme Zoom ou Teams
- ☒ Plateforme Kahoot pour évaluation des acquis

Prérequis

- ☒ Aucun : la formation est accessible aux personnes qui seraient en prise de poste.